**C O M M U N I Q U É D E P R E S S E**

**Berne, le 19 mars 2021**

**Contre-projet indirect à l’initiative sur les soins infirmiers**

**Un compromis solide : le Parlement renforce le domaine des soins et permet une réponse rapide aux demandes urgentes**

**Les associations de prestataires saluent le contre-projet indirect à l’initiative sur les soins infirmiers adopté par le Parlement : un compromis de dernière minute a permis l’aboutissement d’un projet substantiel qui rend possible une réponse rapide et ciblée aux demandes urgentes afin de remédier à la pénurie de main-d’œuvre qualifiée.**

Alors que les divergences entre les deux Chambres fédérales ont longtemps semblé insurmontables, le Conseil national et le Conseil des États ont fini par se rallier à un compromis solide sur proposition de la conférence de conciliation lors de la session de printemps qui se termine aujourd’hui. Les deux Chambres l’ont adopté à une large majorité aujourd’hui lors du vote final.

Le projet mise essentiellement sur une offensive en matière de formation et un élargissement des compétences du personnel infirmier. Il vise à résorber la pénurie de main-d’œuvre qualifiée qui menace de s’aggraver ces prochaines années, à améliorer les conditions-cadres des soins et à assurer une juste reconnaissance de la profession. Le compromis réconcilie les positions des deux Chambres :

* Les exigences du Conseil national ont été prises en compte, soit l’obligation pour tous les cantons d’apporter un soutien financier à la formation continue (formulation impérative) et l’élargissement des compétences du personnel infirmier sans qu’une convention avec les assurances ne soit nécessaire.
* Pour éviter une augmentation injustifiée du volume des prestations de soins, redoutée par le Conseil des États, les conventions administratives qui lient les associations de prestataires et les associations d’assureurs-maladie contiendront des mécanismes de contrôle appropriés.

Les associations patronales saluent cette promesse d’une amélioration rapide. Le contre-projet indirect reprend certaines demandes légitimes de l’initiative sur les soins infirmiers, mais a l’avantage de pouvoir être rapidement mis en œuvre et d’avoir posé d’importants principes. Du point de vue des associations patronales, la voie est maintenant libre pour un retrait de l’initiative. Le comité d’initiative s’exprimera ces prochaines semaines sur cette question.

**Contacts :**

**CURAVIVA Suisse**

Daniel Höchli, directeur, téléphone : 031 385 33 48, e-mail : media@curaviva.ch

**H+ Les hôpitaux de Suisse**

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice, téléphone : 031 335 11 22, e-mail : anne.buetikofer@hplus.ch

**Aide et soins à domicile Suisse**

Marianne Pfister, directrice, téléphone : 031 381 22 81, e-mail : pfister@spitex.ch

**senesuisse**

Christian Streit, directeur, téléphone : 031 911 20 00, e-Mail: chstreit@senesuisse.ch

**ASPS – Association Spitex privée Suisse**

Marcel Durst, directeur, téléphone : 031 370 76 86 ou 079 300 73 59, e-mail : marcel.durst@spitexprivee.swiss

**CURAVIVA Suisse** est l’association faîtière des institutions au service des personnes nécessitant un soutien. En tant qu’association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit 2’600 homes et institutions sociales destinés aux personnes âgées, aux adultes avec handicap ainsi qu’aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses institutions membres, CURAVIVA Suisse s’engage à créer les meilleures conditions possibles pour leurs collaborateurs et, ainsi, à permettre une qualité de vie élevée de leurs résidents. [www.curaviva.ch](http://www.curaviva.ch)

**H+ Les hôpitaux de Suisse** est l’organisation nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 225 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux, établis sur 369 sites, en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. À travers ses institutions membres, H+ représente quelque 200’000 personnes actives. [www.hplus.ch](https://www.hplus.ch/fr/)

**Aide et soins à domicile Suisse.** L’association faîtière nationale compte 24 associations cantonales auxquelles les organisations d’Aide et soins à domicile sont affiliées. En Suisse, il y a un total de env. 500 organisations d’aide et de soins à domicile à but non lucratif (d’utilité publique et avec obligation de prise en charge). Presque 40’000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année plus de 312’000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familier. 79% de l’ensemble de la clientèle d’aide et de soins à domicile sont pris en charge par des structures à but non lucratif. [www.aide-soins-domicile.ch](http://www.aide-soins-domicile.ch)

**senesuisse** représente les intérêts de plus de 400 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En notre qualité d’association intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, nous nous engageons pour la qualité de l’assistance et la grande diversité des offres. En tant que pays aisé, nous devrions offrir des soins, une prise en charge et une infrastructure de la meilleure qualité qui soit aux personnes âgées. [www.senesuisse.ch](http://www.senesuisse.ch)

L’**Association Spitex privée Suisse ASPS** est l’association de branche des organisations Spitex privées. Elle compte 275 membres qui emploient plus de 13’000 collaborateurs dans toute la Suisse. Sa part de marché dans les soins infirmiers varie entre 10 et 45 % selon la région. Les organisations privées intègrent la dimension relationnelle aux soins. Chaque jour, c’est la même personne qui vient à la même heure s’occuper des clientes et des clients.

 [www.spitexprivee.swiss](http://www.spitexprivee.swiss)